

Aménagement forestier

Forêt domaniale de Pourchèresse

Département : Haute-Loire (43)

2013 - 2032

Surface cadastrale : 163,6595 ha
Surface retenue pour la gestion : 163,66 ha

Altitudes extrêmes : 550 m - 952 m

Révision d'aménagement

DRA : Montagnes d'Auvergne

Identifiant aménagement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Département : HAUTE-LOIRE (43)

Forêt Domaniale de POURCHERESSE

Contenance cadastrale : 157,2253 ha

Surface de gestion : 163,66 ha

Révision d'aménagement forestier

(2013 – 2032)

**Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires**

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de POURCHERESSE
pour la période 2013-2032
avec application du 2° de l'article L122-7
du code forestier

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

- VU** les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19 et R213-20 du code forestier ;
- VU** les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU** les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU** la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne - montagnes d'Auvergne, arrêtée en date du 05 octobre 2009 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 09 mai 1996, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de POURCHERESSE (43), pour la période 1995-2012 ;
- SUR** la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts :

- ARRÊTÉ -

Article 1 : La forêt domaniale POURCHERESSE (Haute-Loire), d'une contenance de 163,66 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant la fonction sociale, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 163,66 ha, actuellement composée de sapin pectiné (46 %), douglas (24 %), pin sylvestre (24 %), chêne indigène (3 %) et hêtre (3 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 161,07 ha.

Les essences principales objectifs qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le douglas (44,31 ha), le sapin pectiné (43,76 ha), le hêtre (36,50 ha) et le pin sylvestre (36,50 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- La forêt sera divisée en trois groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 45,15 ha, au sein duquel 39,00 ha seront nouvellement ouverts en régénération et 41,47 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 116,62 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 7 à 9 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 1,89 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
- Des travaux d'empierrement d'un km de piste forestière seront réalisés afin d'améliorer la desserte de la forêt ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de POURCHERESSE (43), présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone de protection spéciale FR8312002 « Haut Val d'Allier » et à la zone spéciale de conservation FR8301075 « Gorges de l'Allier et affluents ».

Article 5 : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

07 JUIL. 2014

Fait le,
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	4
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	4
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	5
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	7
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	11
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	11
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	13
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	14
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	16
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	17
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	17
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	18
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	18
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	19
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	20
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	20
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	22
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	22
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	22
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	22
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES ET PONCTUELLES	24
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032	24
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	24
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	24
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	27
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	29
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	30
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	30
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	31
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	32
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	32
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	33
3.1 RECAPITULATIFS	33
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	34
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	35
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	36

Aménagement forestier de la forêt domaniale de Pourcheresse pour la période 2013-2032

Note de Présentation

Le contexte

La forêt domaniale de Pourcheresse (163,66 ha, dont 161,07 en sylviculture) est située à proximité de Langeac et de la Vallée de l'Allier, en région IFN Margeride. Le canton unique occupe les versants nord, nord-ouest de la vallée de la Desges, affluent de l'Allier, de 550 m à 952 m d'altitude. La roche-mère est constituée de micashistes, la pente moyenne de 25 %.

La forêt est constituée principalement d'une futaie régulière de Sapin pectiné (46% de la surface), de Douglas (24% de la surface), de Pin sylvestre (24% de la surface), de Hêtre (3% de la surface) et de Chêne (3% de la surface).

La forêt, traversée par la route départementale 585, est bien desservie.

Les enjeux principaux

- ▶ **Production** : enjeu fort sur 134 ha, moyen sur 27 ha, sans objet sur 2,59 ha.
- ▶ **Fonction écologique** : enjeu reconnu sur la totalité de la forêt en raison de la ZPS du Haut Val d'Allier. 7,90 ha concerne la ZSC des gorges de l'Allier et affluents.
- ▶ **Fonction sociale** : enjeu reconnu sur 28 ha lié à la sensibilité paysagère et à la fréquentation du public, local sur le reste de la forêt.
- ▶ **Protection contre les risques naturels** : sans objet sur la forêt.

Les grandes options de l'aménagement

▶ La forêt sera traitée en futaie régulière avec les essences objectifs : Sapin pectiné sur 43,76ha (avec mélange douglas et hêtre), Douglas sur 44,34 ha (avec mélange de pin sylvestre), Pin sylvestre sur 36,5 ha (avec mélange hêtre et douglas) et Hêtre et Chêne sur 36,5 ha.

Dans les peuplements mélangés, on travaillera au profit du Pin sylvestre ou du Douglas, là où le Sapin n'est pas en station. On récoltera assez rapidement les peuplements de Sapin pectiné fortement dégradés par le gui, en achevant la régénération de 41,47 ha (UG 9_B, 10_A, 13_U, 15_B et 16_U) et en entamant la régénération dans l'UG 14_U sur 4 ha.

▶ La biodiversité sera prise en compte dans la gestion courante, notamment en augmentant la part du Hêtre et du Chêne dans les habitats concernés. En l'absence de vieux peuplements autochtones, l'aménagement ne prévoit le classement que de 1,89 ha en îlot de sénescence (soit 1,1% de la surface de la forêt) dans l'UG 17_B.

▶ La forêt de Pourcheresse est assez fréquentée vu sa proximité avec Langeac et la qualité des sentiers, ouvrages, arboretums, panneaux mis en place en 1994 avec le concours de partenariats. Aussi, pour l'accueil du public, outre un entretien minimum de ces réalisations, une réflexion sera menée avec les acteurs concernés afin de déterminer les équipements indispensables à conserver dans les 20 ans à venir ainsi que les modalités d'entretien de ceux-ci.

Bilan prévisionnel

- ▶ Pendant cet aménagement, 1185 m³/an (soit 7,2 m³/ha/an) devraient être récoltés. Cette hausse de la récolte est due à la régénération de la sapinière sur une surface importante.
- ▶ Les recettes, estimées à 32 565 € augmentent (31954 € récolte de bois et 611€ chasse).
- ▶ Les dépenses de 8 645 € sont en baisse notable, notamment pour l'infrastructure.
- ▶ Le bilan financier est largement excédentaire. Il atteint 149 €/ha (surface en sylviculture).

La forêt domaniale de Pourcheresse présente un mélange assez riche d'essences et de milieux : cet aménagement montre qu'il est possible de concilier production et protection de la biodiversité, ce qui est assez remarquable.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Elle appartient à l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Pourcheresse
Départements de situation	43
N° ONF de la région nationale IFN de référence	627
DRA ou SRA de référence	Montagnes d'Auvergne

voir en annexe 1 le plan de situation

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
HAUTE-LOIRE (43)	Chanteuges	87,5819
	Charraix	34,4819
	Pebrac	28,4317
	St Julien-des-Chazes	13,1640

- **Période d'application de l'aménagement : 2013- 2032 (20 ans)**
- **Forêt aménagée**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Pourcheresse	F022815	163,6595	09/05/1996	1995	2012

- **Carte de situation de la forêt : voir en annexe 1**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	163, 65 95	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	163, 66	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	163, 66	ha, ares
Surface en sylviculture de production	161, 07	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 2.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Parcelle 3, commune de Chanteuges Parcelle 8, commune de Pebrac	délimitation : 2/10/1903 bornage : 2/12/1903	1 seul et même document Le Puy en Velay
Parcelle 8, commune de Pebrac	17/11/1927	Le Puy en Velay

- **Origine de la propriété forestière**

Soumise depuis 1842 et jadis propriété de la commune de Langeac, cette forêt ruinée par le pâturage, les incendies et les exploitations abusives fut achetée par l'Etat en 1892 (acte du 27/10/1892). En 2007, par autorisation du ministre de l'agriculture, des échanges, sur les communes de Chanteuges et Pebrac, ont été effectués avec le Conseil Général de la Haute-Loire, en vue de compenser les surfaces nécessaires à l'élargissement de la route départementale 585 qui traverse de part en part la forêt.

Actuellement, suite à la vente à la région Auvergne de la Maison Forestière du Mont-Mouchet, un échange est en cours avec cette collectivité, portant sur une surface de 6,4342 ha. L'acte est en cours de signature et la surface a été incorporée à la forêt domaniale.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire a pris en compte les échanges effectués en 2007 et 2012. La parcelle 18 a été créée. Les surfaces des parcelles ont été recalculées sur SIG.

- **Concessions**

Il n'y a aucune concession en cours sur la forêt domaniale

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	2,59		26,70	134,37	163,66
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique			163,66		163,66
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		135,50	28,16		163,66
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	163,66				163,66

- **Production ligneuse** : l'enjeu est fort sur les stations 15 et 19 de la DRA ; il est moyen sur les stations 18 ; il est sans objet sur 2,59ha dans les zones hors sylviculture de production (arboretum 0,7ha et ILS 1,89ha).

- **Fonction écologique** : l'enjeu est reconnu sur toute la surface en raison de la ZPS qui couvre l'ensemble de la forêt.
- **Fonction sociale** : en l'absence de statut de protection particulier, l'enjeu se réduit ici à l'expression de la fréquentation et de la visibilité externe : local si la fréquentation et visibilité sont faibles, reconnu si la fréquentation et la visibilité sont moyennes ou fortes.
- **Protection contre les risques naturels** : l'enjeu est sans objet en raison de l'absence de risques naturels.
 - **Carte des fonctions principales de la forêt** : voir en annexe 3
 - **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	47 ha	Piles 11-12 présence intense de gui sur peuplements de sapin Piles 9, 10 et 13 : présence importante
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	74 ha	Sapin hors des parcelles 14 à 17 Doute sur les parcelles 9 à 13
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	0,05 ha	Ruines de l'ermitage parcelle 10
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		

La présence de gui et son intensité d'envahissement a été diagnostiquée par le DSF. Elle est réellement problématique sur les parcelles 10 à 13, la quasi-totalité des houppiers étant remplacée par du gui. Il est probable que le gui a envahi des arbres déjà affaiblis, notamment par des sécheresses depuis 2003, accentuées par le contexte climatique local, très influencé par des courants méditerranéens (cf §climat infra). Des croissances très faibles ont été observées sur des coupes sanitaires récentes, ainsi que des années d'aiguilles naines, signes d'arbres affaiblis. Le rapport complet du DSF figure en annexe 13, les enjeux sanitaires ayant fortement orienté les choix de gestion de ce présent aménagement.

- **Démarches de territoires**

Une campagne d'information et de sensibilisation (réunions publiques d'explication par les élus, consultation des communes) est en cours pour la création d'un parc naturel régional en Margeride (PNR des sources et gorges du Haut-Allier). La forêt domaniale est en totalité incluse dans son périmètre. Mais les démarches, à leur tout début, ne pourraient aboutir qu'à moyen terme (2014).

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt occupe le bassin versant de la Desges, à exposition Nord, Nord-ouest. La pente moyenne avoisine les 20 à 30 %. L'altitude varie de 550 à 952 m.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Précipitations

base de données Météo-France (1971-2000)												
janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	Juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total an
28,7	18,8	27,1	54,6	70,9	61,7	55,2	58,2	69,7	67,3	39,3	36,0	587,5 mm*

* plus de la moitié des précipitations tombent (375 mm) en saison de végétation.

Température moyenne annuelle	: 9°C
Nombre de jours de gelée / an	: 123 jours
Gelées tardives	: Assez fréquentes jusqu'en avril (12 jours)
Saison de végétation	: 6,5 mois par an
Vents les plus violents	: Sud

Le climat est continental à influence méditerranéenne modérée. On peut noter que l'exposition Nord et la proximité de la Desges apporte une humidité atmosphérique assez importante.

La forêt domaniale de Pourcheresse se situe dans un secteur soumis à de multiples influences biogéographiques qui créent un microclimat tout à fait remarquable pour l'Auvergne, centré autour de Langeac. En effet, les influences méditerranéennes qui remontent au Nord par le couloir de la rivière Allier toute proche se font encore fortement sentir, et conjuguées à un effet de foehn dû aux sommets de la Margeride, les précipitations sont faibles.

Le Langeadois constitue ainsi le pôle de sécheresse de l'Auvergne. Par ailleurs, les influences atlantiques, bien qu'encore présentes (nous sommes à l'Ouest de l'Allier), sont très atténuées, et les influences continentales qui arrivent par l'aval de la vallée de l'Allier sont également atténuées. Néanmoins, les influences montagnardes descendant des sommets de la Margeride se font nettement sentir et contrebalancent les effets précédents.

Le secteur est donc un véritable carrefour biogéographique, dont les caractéristiques déterminantes pour la végétation dépendent étroitement des reliefs et des expositions qui diversifient les situations. Du fait de son altitude, de sa situation globale en versant exposé au Nord-Ouest et de sa proximité avec la rivière Desges, la forêt de Pourcheresse occupe un espace frais et plus humide (avec notamment une humidité atmosphérique relativement plus importante) de ce secteur permettant le maintien et le développement de la hêtraie-sapinière, en mélange parfois étroit et mosaïqué avec les pinèdes sylvestres et chênaies, dès que les conditions stationnelles deviennent plus xériques et thermophiles, généralement sur les promontoires rocheux ou les croupes sèches.

- **Géologie**

La roche-mère est constituée de micashistes à grenat, sillimanite et staurotide à l'exception de quelques hectares au sud-ouest qui reposent sur des leptynites à biotite. Les sols rencontrés, de fertilité et de profondeur variables selon la topographie (croupes et combes) vont de sols bruns ocreux à bruns acides.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
18b	Chênaie acidiline	26,70	16,4	moyenne	Douglas, Hêtre
19b	Chênaie mésotrophe	86,63	52,9	Forte	Douglas, Hêtre
15f	Sapinière/hêtraie eutrophe	50,33	30,7	forte	

La forêt se situe essentiellement à l'étage collinéen, sur 80% de sa surface. Compte-tenu des spécificités climatiques de la vallée, les problématiques d'adaptation des essences liées au climat et aux changements climatiques sont ici particulièrement cruciales. Le Sapin apparaît nettement à sa limite altitudinale de 850m, tandis que le Douglas pourrait devenir limite aussi, avec une pluviométrie en-dessous de 700mm/an : actuellement, la pluviométrie dépassant les 250 mm pendant les trois mois d'été lui permet de croître convenablement. Pour ces deux essences, l'humidité atmosphérique actuelle permet encore de compenser en partie ces chiffres peu favorables. Cette vallée du secteur de Langeac est particulièrement identifiée par le DSF comme sans doute la première de l'Auvergne à témoigner de problèmes sanitaires liés à des débuts de changements climatiques.

- **Carte des unités stationnelles : voir en annexe 4**

Pour établir la carte, nous avons repris en partie l'étude menée lors de l'aménagement précédent, prenant en compte notamment la profondeur du sol. Cette carte synthétique ne traduit pas forcément l'hétérogénéité locale des stations, parfois forte d'un endroit à l'autre des parcelles, fonction de microreliefs importants : combes, vallons, croupes, expositions Est ou Ouest. Cette mosaïque est trop fine pour être cartographiée, mais devra être prise en compte par le gestionnaire pour le choix des essences objectifs, notamment pour choisir entre Pin sylvestre et Douglas selon la situation topographique notamment.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt est constituée principalement d'une futaie régulière de Sapin pectiné (46% de la surface), de Douglas (24% de la surface), de Pin sylvestre (24% de la surface), de Hêtre (3% de la surface) et de Chêne (3% de la surface).

Les feuillus tels que Hêtre, Chêne voire Châtaignier, sont très présents en mélange sur toute la forêt, notamment dans les peuplements de Pin sylvestre et de Sapin pectiné. Ce mélange n'est pas traduit dans les types de peuplement vu leur faible part en surface terrière alors qu'il est très présent dans l'ensemble des peuplements.

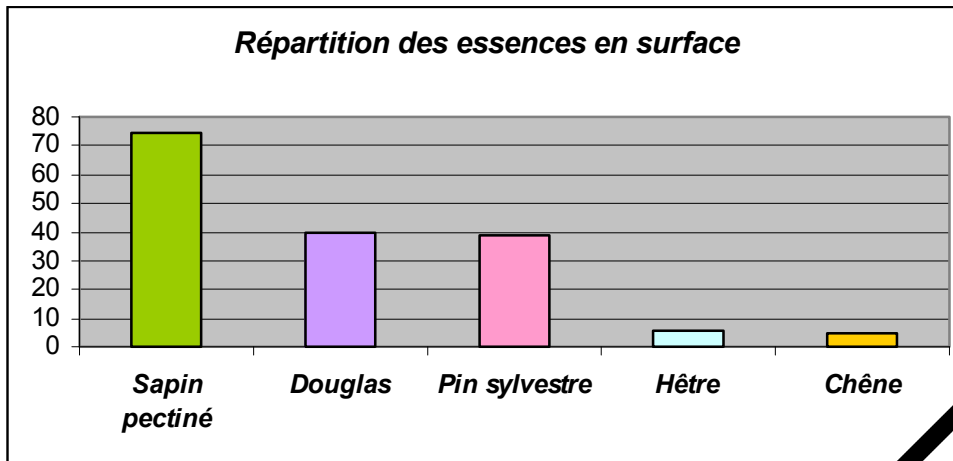
Voir en annexes 5 et 6 carte des unités de description et carte des peuplements.

- Répartition des types de peuplement

Code	Types de peuplements		Surface ha	% Surface boisée
	description			
A	Arboretum		0,70	0,4
C CHE C HET	Peuplement clair de chêne ou hêtre.		3,28	2,0
G S.P	Gaulis de Sapin pectiné (Trouées de 1999).		6,15	3,8
P CHE	Perchis de Chêne.		2,29	1,4
T1 HET	Jeune hêtraie en croissance active à dominante PB.		1,36	0,8
T1 DOU	Peuplement de Douglas en croissance active à dominante PB.		4,95	3,0
T1 P.S	Jeune pineraie en croissance active à dominante PB.		7,32	4,5
T1 S.P (P.S)	Jeune sapinière en croissance active à dominante PB.		10,34	6,3
T2 HET	Hêtraie en croissance active avec mélange PB et BM.		3,46	2,1
T2 DOU	Douglas en croissance active avec mélange PB et BM.		8,08	5,0
T2 DOU+S.P	Peuplement mélangé de Douglas et Sapin pectiné en croissance active avec mélange de PB et BM.		6,08	3,7
T2 P.S+S.P	Peuplement mélangé de Pin sylvestre et Sapin pectiné en croissance active avec mélange PB et BM.		11,57	7,1
T3a DOU	Peuplement de Douglas en croissance active à dominante BM.		14,57	8,9
T3a P.S	Pineraie en croissance active à dominante BM.		21,82	13,3
T3a S.P (EPC)	Sapinière en croissance active à dominante BM (Pessière).		7,67	4,7
T3a DOU+ S.P	Peuplement mélangé de Douglas et Sapin pectiné en croissance active à dominante BM avec régénération de Sapin.		4,49	2,7
T4 DOU	Peuplement de Douglas en maturation à mélange BM et GB.		6,44	3,9
T3m S.P/S.P	Sapinière en maturation à dominante BM avec régénération S.P.		6,21	3,8
T4 -T4bis S.P/S.P	Sapinière en maturation avec mélange BM et GB et avec régénération de Sapin.		21,24	13,0
T5 S.P/S.P	Sapinière mûre à dominante GB avec régénération de Sapin.		15,64	9,6
	Total		163,66	100

- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Types de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	Futaie régulière (ha)	Futaie irrégulière (ha)	Taillis (ha)		
Sapin pectiné	74,62			45,6	Hêtre
Douglas	39,33			24,0	Sapin
Pin sylvestre	38,62			23,6	Hêtre, Chêne, sapin
Hêtre	5,23			3,2	
Chêne	5,16			3,2	Châtaigner
Divers feuillus et résineux	0,70			0,4	(Arboretum)
Total	163,66			100	



B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface	Parcelles
Surface à régénérer prévue	22,50 ha	Toutes
Surface effectivement régénérée : peuplements T1SP	12,57 ha	Plles 3, 4, 5 pies
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire) peuplement G	6,15 ha	Plle 9 pie

La surface détruite par la tempête de 1999 est occupée par un gaulis bien venant de sapin pectiné, d'origine naturelle, de moins de 3m.

En incluant ces surfaces touchées par la tempête, la surface à régénérer prévue à l'aménagement n'est pas tout à fait atteinte. La moitié de la surface effectivement régénérée est constituée par le Sapin pectiné dont la régénération est très dynamique : par contre, cette régénération de Sapin s'est installée en grande partie hors station, ce qui doit être pris en compte dans les objectifs de gestion à moyen terme.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	12,57	

Compte tenu du traitement en futaie jardinée appliqué lors du précédent aménagement, toute la forêt a été parcourue par des coupes à caractère jardinatoire pour aboutir en réalité à des parquets régénérés d'une surface cumulée de 12,57 ha.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^t limité	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an	
Sapin pectiné	18,56 ha	0	6,15 ha	UG 15_B, 16_U Sapin en station
Douglas	0	0	0	
Pin sylvestre	0	0	0	
Total	18,56 ha	0	6,15 ha	

C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé

Un inventaire typologique (typologie Massif Central) a été réalisé à la densité de 2 points à l'hectare. Le tableau de synthèse des résultats d'inventaire figure en annexe 7. Les données dendrométriques moyennes peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Peuplements	Hauteur	Surface terrière	observations
S.P dominante GB	26 à 29m	17 à 32	
S.P dominante BM et GB	24 à 28m	20 à 27	*
S.P dominante BM	23 à 27m	23 à 31	*
S.P dominante PB	16m	19	
DOU dominante BM et GB	28 m	30	
DOU dominante BM	22 à 28m	23 à 35	*
DOU dominante PB+BM	23 à 27m	29 à 38	*
DOU dominante PB	20 à 25m	22 à 36	*
P.S dominante BM	19 à 25 m	17 à 27	*
P.S dominante PB+BM	20 à 25m	17 à 30	*
P.S dominante PB	UED très hétérogènes pour en tirer des valeurs moyennes		

* quelques UED ont des valeurs nettement inférieures ou supérieures à ces valeurs moyennes.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	2,59		26,70	134,37	163,66

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Pour évaluer la production moyenne, Il n'existe pas de forêt de référence, de réseau de placettes permanentes, ni de comparaison d'inventaires. Les valeurs données par l'IFN pour la région forestière concernée, pour le Sapin pectiné, le Douglas et le Pin sylvestre doivent être pondérées à cause de la superficialité de certaines stations et la modicité des précipitations.

Essence (facultatif)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Sapin pectiné	7,5
Douglas	9
Pin sylvestre et Hêtre	3
Total	6,5 m3/ha/an

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes commerciaux récoltés													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement													
					12 522				5 123	10 080	17 645	2 658	
											Ecart		
											+ 75 %		
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
					4,4				1,8	3,55	6,2	3	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Un écart très important peut être noté : il est dû en partie seulement aux produits accidentels (29 %). Alors que le prélèvement prévu était très modéré dans des peuplements rajeunis afin de capitaliser pour l'avenir, la récolte a largement dépassé les objectifs fixés : Il faudra donc veiller à l'avenir à modérer les récoltes et ne pas prélever plus que la production estimée.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	2,38	7,9	oui	bon		
	empierreées	5,83			bon		
	terrain nat.						

Routes publiques participant à la desserte*	4,79			bon		
Pistes et sommières	4,70	2,9	oui	bon		
Ancrages câbles	Nb :					

Voir en annexe 8 la carte de la voirie.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La principale difficulté est du au relief et à la pente prononcée notamment dans le bas de la forêt, mais le réseau dense de routes forestières et de pistes pallie à cette difficulté.

- **Schémas de desserte existants**

Sans objet.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			163,66		163,66

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique) ; Cœur de parc national ; Réserves naturelles nationales ; Réserves naturelles régionales ; Réserve biologique intégrale ; Réserve biologique dirigée ; Biotope protégé par arrêté préfectoral ; Zones humides stratégiques : NEANT			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	7,90	Gorges de l'Allier et affluents FR8301075	DocOb en cours de révision L'enjeu principal réside dans la préservation des hêtraies-sapinières anciennes.
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	163,66	ZPS du Haut Val d'Allier n° FR 8312002	DocOb en cours : pas de nid de rapace identifié à ce jour sur le massif domanial
ZNIEFF de type I			
ZNIEFF de type II			

ZSC voir en annexe 11

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Il n'existe pas de risque identifié à ce jour par rapport à la ZPS, puisque aucun nid n'a été signalé sur la domaniale. Si la situation changeait, il faudrait alors mettre en œuvre des interdictions d'exploiter durant les périodes de nidification des rapaces.

Les limites basses des parcelles 1, 3 et 4 sont les zones de la domaniale concernée par la ZSC « Gorges de l'Allier et affluents », où les habitats prioritaires sont la hêtraie-chênaie et la hêtraie-sapinière à houx. La disparition du Hêtre dans ces parties de parcelles constitue le risque principal pesant sur la biodiversité sur ce secteur.

A terme la gestion forestière s'efforcera de maintenir et de renouveler les peuplements en place.

- **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
néant			
Faune remarquable			
Espèces nicheuses forestières	forêt	respect des préconisations du DocOb de la ZPS si nidification signalée	

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Le périmètre du site Natura 2000, Gorges de l'Allier et affluents inclut 7,90 ha dans la partie basse de la forêt, mais il n'y a aucun habitat prioritaire et d'intérêt communautaire. Toutefois il y a un intérêt certain à privilégier la place et l'importance du Hêtre dans la partie basse de la forêt en mélange ou à l'état pur, car il s'agit aussi actuellement de la principale essence adaptée à ces unités stationnelles.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		135,50	28,16		163,66

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas départemental des paysages**

La forêt domaniale fait partie de l'entité paysagère des gorges de l'Allier. La confluence de la Desges crée une ramification à cette entité mais l'ambiance paysagère de son cours inférieur est très proche de celle de des gorges de l'Allier. Le fond de la vallée est occupé par le bâti et les cultures. La forêt a envahi les versants et la mixité des feuillus et résineux crée des paysages particulièrement riches et variés.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Il n'y a aucun élément paysager particulier, cependant, la forêt a toujours connu, du fait de la proximité de Langeac et de l'équipement de la forêt domaniale, une fréquentation assez importante, diffuse et limitée aux zones équipées.

- **Description succincte des équipements structurants**

Dès l'année 1986, création de 3 arboretums avec successivement préparation du terrain, plantation d'essences diverses avec une réussite variable qui nécessite arrosage, regarnis et dégagements des plants sur une durée de 2 à 5 ans. Plus tard (en 1994), un projet plus élaboré mettra en valeur le travail déjà réalisé.

En 1994 donc, l'Office National des Forêts, avec le concours financier de la CEE, du département de la Haute-Loire et du SMAT du Haut-Allier, a doté la forêt d'équipements d'accueil et touristiques.

Ainsi ont été installés et balisés :

- 1 sentier de découverte
- 2 sentiers de randonnée
- 1 aire d'accueil.

Des panneaux d'accueil et d'information complètent ce dispositif. Voir annexe 10

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Pour entretenir, voire pour pallier à la dégradation de ces équipements (installés depuis 18 ans !), il convient de consacrer un financement particulier qui est encore à trouver en externe.

- **Classements réglementaires**

Aucun

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Table de St Gall (parcelle 10)	site d'une tradition druidique puis chrétienne	Faible : 1 fois dans l'année.	Fête de St Gall Banquet annuel des personnalités de Langeac
Source ferrugineuse	Curiosité installée sur le sentier de randonnée	promeneurs	

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	Sentier de découverte	Impact négligeable : équipements légers, bien intégrés en forêt.	Mauvais état de la signalétique
	Sentiers de randonnée		Mauvais état
	Arboretum		Mauvais état du mobilier
	Aire d'accueil		

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé		
Intermédiaire	Partie basse de la forêt Aire d'accueil (pelle 10)	Visibilité externe depuis la départementale et (ou) fréquentation moyenne

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Depuis plusieurs années, le service local est à la recherche de financement pour entretenir les équipements existants : sans grand succès.

B - Ressource en eau potable

Il n'y a en forêt domaniale aucun captage règlementé ou non.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	163,66				163,66

Il y a absence de tout risque avéré naturel.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Aucun classement

- **Expertises réalisées**

Aucune

- **Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

Sans objet

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Peuplements de Sapin pectiné fortement dégradés par le gui en parcelles 11 et 12, et sur le bas des parcelles 10 et 13 à un degré moindre. Début de dégradation en parcelle 14.</p> <p>Rapport d'expertise sanitaire du DSF sur l'évolution probable de l'état des Sapins compte-tenu des perspectives de changement climatique</p>	<p>De manière générale, on ne condamne pas le Sapin sur les stations limites, mais on doit réduire ses critères d'exploitabilité pour limiter sa vulnérabilité aux attaques diverses : sécheresse, gui, pissode, scolyte. Le nouvel objectif doit être impérativement de réduire l'âge des peuplements de Sapin pour les rendre plus résistants.</p> <p>Des coupes sanitaires sont nécessaires.</p> <p>Autant que possible, il faudra travailler au profit des autres essences présentes : Pin, Douglas et Hêtre.</p>
<p>Présence en parcelle 1 et 3 de vieux peuplements de Pin sylvestre sur perchis complet de Sapin pectiné (introduit)</p>	<p>On récoltera les Pins (densité faible) et on achèvera la transformation en Sapin, tout en sachant que ces Sapins seront intégralement récoltés rapidement à leur minimum d'exploitabilité défini par les DRA</p>
<p>Régénération très dynamique du Sapin pectiné quelle que soit la station</p>	<p>Préserver le mélange d'essences. Ne pas laisser dominer le Sapin pectiné surtout dans le bas de la forêt.</p> <p>Pour cela, pratiquer des coupes éclairant fortement le sol au profit d'essences telles que Pin sylvestre ou Douglas</p>
Fonction écologique	
<p>Forêt concernée par la ZSC Gorges de l'Allier et affluents.</p>	<p>Création d'îlot de sénescence en vieux Sapins au titre de la biodiversité.</p> <p>Maintien ou renouvellement des peuplements actuels. Conserver le mélange d'essences et les essences pionnières dans les trouées. Favoriser la régénération naturelle. Maintien d'arbres morts et sénescents.</p>
<p>Forêt concernée par la ZPS du Haut Val d'Allier</p>	<p>Respect des périodes de nidification si présence signalée d'espèces nicheuses.</p>

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Important dispositif d'équipements d'accueil du public : Arboretum, sentiers de découverte et de randonnée, aire d'accueil et panneaux d'information.	Entretien de ces équipements en concertation et avec le financement des acteurs impliqués sur le site.
Présence dans la parcelle 10, des ruines de l'ermitage.	Préservation de ces vestiges : prise en compte dans la gestion forestière courante.
Protection contre les risques naturels	
Sans objet	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Plan d'action foncier	Matérialisation du nouveau périmètre suite aux échanges de 2007 et 2012. Entretien du périmètre et du parcellaire.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	161,07	
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		157,69
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production		
Hors sylviculture de production (arboretum et ILS)	2,59	
Total : surface retenue pour la gestion	163,66	157,69

Lors de l'aménagement précédent, la forêt était traitée en jardinage ou plutôt en irrégulier dans des peuplements mélangé. L'exécution de cet aménagement avec notamment des prélèvements trop importants (+75%) a conduit à la formation de peuplements régularisés, agencés sous forme de parquets imbriqués, d'essences variées, bien distinctes ou en mélange (Sapin pectiné, Douglas, Pin sylvestre, Hêtre).

Aujourd'hui, le Sapin apparaît en situation sanitaire très délicate, en station limite pour lui pour une part importante des peuplements actuels. Si les orientations régionales préconisent plutôt un traitement irrégulier pour le Sapin, dans ce cas particulier de Pourcheresse, hors contexte stationnel adapté, nous proposons finalement d'appliquer un traitement en futaie régulière aux peuplements de Sapin, ainsi qu'au reste de la forêt.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Sapin pectiné	Potentiel de qualité moyen (PQM)	21,37	120	60 cm (minimum 45 cm)	Hêtre, Douglas	15f, parcelles 15 et 16
Sapin pectiné	Potentiel de qualité moyen (PQM)	22,39	90	40 cm	Hêtre, Douglas	15f, parcelles 10, 13, 14
Douglas	Potentiel de qualité moyen (PQM)	44,34	75	60 cm (minimum 45 cm)	Hêtre	18b et 19b 15f : parcelle 17
Pin sylvestre	Potentiel de qualité moyen (PQM)	36,5	100	45 cm (minimum 35 cm)	Hêtre, Chêne	18b et 19b
Hêtre	Potentiel de qualité moyen (PQM)	36,5	120	40 cm (minimum 30 cm)	Pin sylvestre	18b et 19b
Total surface en sylviculture		161,07				

La réflexion sur le choix des essences a été particulièrement forte pour ce plan de gestion, du fait de la très forte hétérogénéité des stations qui peut amener à choisir des essences aux affinités très différentes à des distances très faibles, et tout spécialement du fait des changements climatiques qui sont apparents sous forme de dépérissements aigus dans cette vallée au contexte bioclimatique très particulier (cf. §1.2.1.B). C'est pourquoi ce paragraphe est ici inhabituellement développé.

Le sapin pectiné a été introduit, il y a 40 à 50 ans, dans la partie basse de la forêt sur les stations 18b, 19b. Il est présent en sous étage, en peuplement pur, voire en mélange. Il n'est pas l'essence objective recommandée dans ces unités stationnelles (DRA) mais présente dans des conditions topographiques et pédologiques particulières, les ravins confinés notamment, des peuplements de bonne venue.

Compte tenu de cette grande hétérogénéité de contextes stationnels et climatiques sur la forêt, les enjeux sanitaires pèsent beaucoup par rapport à la longévité des essences, notamment sur le Sapin hors station. Sa régénération naturelle étant très dynamique, déjà présente, en mélange avec notamment des feuillus, il ne semble pas opportun de transformer ces sapinières. Extraire brutalement le Sapin à de faibles diamètres n'est pas l'option retenue, autant pour des motifs paysagers que pour les enjeux de régénération artificielle qui en découleraient.

Par conséquent, nous avons choisi de conserver le Sapin sur certaines zones hors station, mais pour des durées réduites, afin de récolter les peuplements à des diamètres économiquement viables tout en préparant une régénération naturelle. A ce titre, le Sapin sera l'essence objective transitoire dans l'UG 1_A et 3_A, avec un diamètre d'exploitabilité minimum de 40cm. Pendant cet aménagement, on surveillera l'état de ces peuplements et on les récoltera si des signes de dépérissement manifestes apparaissent. En mélange on travaillera au profit du pin sylvestre et du douglas.

Sur l'unité 15f en-dessous des 850m d'altitude, la démarche sera la même, compte-tenu des problèmes sanitaires identifiés à travers le gui, révélateurs en fait de croissance problématique du Sapin sur des stations qui deviennent limites. Le DSF dans son rapport d'expertise sur la situation sanitaire des Sapins de Pourcheresse nous incite donc à mener de manière dynamique des peuplements toujours les plus jeunes possibles pour qu'ils soient assez résistants aux attaques abiotiques et biotiques, et donc à ne pas viser des critères d'exploitabilité très élevés. Cette démarche s'applique donc dans les UG 9_B, 10_A et 13_U, où il faudra régénérer le Sapin dans les 20 ans à venir et le conduire ensuite de manière dynamique.

Sur le reste de la forêt, l'objectif sera de maintenir la présence des essences en place les plus adaptées telles que Pin sylvestre et Douglas, et d'augmenter la part des feuillus, Hêtre et Chêne. Deux UG particulières à objectif Hêtre ont ainsi été créées afin de maintenir cette essence au moins au titre de la biodiversité, dans des peuplements actuellement déjà à forte dominante de Hêtre. La répartition en surface entre Douglas, Pin sylvestre et Hêtre/Chêne est aujourd'hui indicative, il faudra en effet s'adapter aux variations stationnelles telles que croupes ensoleillées et vallons confinés pour adapter les essences. Il faudra envisager dans tous les cas des régénérations artificielles pour préserver la ressource en Pin sylvestre comme en Douglas. Le Douglas bienvenant en parcelle 17 restera aussi l'essence objectif sur cette parcelle, située pourtant dans l'unité stationnelle 15f où le Sapin est a priori privilégié.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné	Parcelles 1 et 3	10,97	80-100	40	Hêtre, Pin sylvestre	18b et 19b

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		103,18 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		21,63 ha	
Surface d'équilibre (Se)		33,74 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		45,15 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	39,00 ha	39,00 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	41,47 ha	0 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		ha	

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	15,48 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité, ou ne peuvent plus gagner à vieillir	34,04 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	103,18 ha

- **Contrainte de vieillissement (Sv) :**

Les UG 9_B, 10_A et 13_U, (18,41 ha) à faible durée de survie, en limite de stations, sont à régénérer dans les 20 ans, 3,43 ha étant déjà ouverts dans l'UG 9_B.

Aucun peuplement n'atteindra les critères maximaux d'exploitabilité fixés par la DRA.

Par contre les UG 15_B et 16_U sont déjà ouvertes (gaulis de Sapin : 2,72 ha).

La contrainte de vieillissement est égale à la somme de la surface déjà ouverte et des peuplements à faible durée de survie soit :

$$Sv = 3,43 + 2,72 + 15,48 = \mathbf{21,63 \text{ ha}}$$

- **Surface à régénérer d'équilibre (Se) :**

Elle est égale à : $\frac{21,37 \times 20}{120} + \frac{22,39 \times 20}{90} + \frac{44,34 \times 20}{75} + \frac{36,5 \times 20}{100} + \frac{36,5 \times 20}{120} = \mathbf{33,74 \text{ ha}}$

- **Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So) = 39,00 ha**

Seront ouvertes et régénérées les UG dont les peuplements atteindront le diamètre optimum d'exploitabilité : UG 9_B, 10_A, 13_U, 15_B, 16_U.

Compte-tenu des difficultés sanitaires évoquées sur le Sapin dans les parcelles 10 à 14, il apparaît pertinent de régénérer ces peuplements. Les situations sont cependant différentes selon les altitudes : en particulier, la parcelle 14 n'est aujourd'hui pas trop contaminée par le gui, et présente un mélange BM-GB, avec des semis qui commencent à s'installer. Le choix est fait de commencer à l'ouvrir durant l'aménagement, avec des peuplements qui atteindront le diamètre minimum en cours d'aménagement et seront proches du diamètre optimum dans 40 ans. La surface est donc comptée en surface à ouvrir et sera régénérée en partie pour 4 ha

Les Sapins des parcelles 10 et 13 sont très contaminés et très affaiblis par le gui, le DSF diagnostique clairement une survie très limitée. Il convient donc de les prélever assez rapidement, d'où le choix de régénérer sur 20ans. Des semis existent déjà, en mélange avec du Hêtre, qu'il s'agit de valoriser dès maintenant. Les coupes de régénération s'appuieront dans ce cas sur les bouquets de gaulis et les tiges les plus solides. La surface est comptée entièrement à ouvrir.

- **Surface en régénération à terminer (St) : 41,47 ha**

Seule sera à terminer la régénération des parcelles à espérance de survie < 20 ans, soit du fait de l'âge avancé des peuplements (parcelles 15 et 16) soit du fait d'un état sanitaire trop dégradé (gui).

La durée moyenne de régénération est fixée à 12 ans.

Les UG à terminer seront les unités de gestion UG 9_B, 10_A et 13_U, 15_A, 16_U.

Dans l'UG 14_U, 4 ha (sur 7,68ha) seront régénérés en fin d'aménagement.

La surface, en fin d'aménagement, effectivement terminée, est supérieure à la surface à régénérer d'équilibre, car on se doit de régénérer assez rapidement des peuplements très affaiblis par le gui.

La régénération dans les parcelles 10 et 13 est techniquement justifiée et assez urgente : par contre, il s'agit de parcelles paysagèrement très exposées et en parcelle 10, il faudra gérer la disparition des gros bois autour de la table de St Gaal. Une concertation sera nécessaire avec la commune pour organiser ces prélèvements dans le temps, sans exclure des expertises sanitaires poussées (Arbre Conseil) pour éventuellement décider de conserver des gros bois dont la durée de survie semble compromise.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Néant

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

La sapinière auvergnate a plutôt pour objectif d'être gérée en irrégulier : nous aurions donc pu choisir ce traitement pour les parcelles 10 à 16. Compte-tenu des difficultés sanitaires du Sapin et de l'absence de visibilité sur son adaptation sur ces stations limites, ce traitement n'est pas apparu opportun, en particulier avec la préconisation du DSF de gérer cette essence sur des durées limitées, de l'ordre de 80 ans.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Carte d'aménagement : en annexe 11

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Cas du groupe de régénération

Libellé groupes Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion	dont surf. en sylviculture (ha)	surf. à ouvrir So (ha)	surf. à terminer St (ha)	Surface par groupe (ha)
		P ^l _e	UG					
Sous-groupe R0 A terminer dans les 20 ans	REG	9	9_B	6,43	6,43	3,00	6,43	37,47 ha
		10	10_A	4,73	4,73	4,73	4,73	
		13	13_U	7,75	7,75	7,75	7,75	
		15	15_B	8,28	8,28	7,73	8,28	
		16	16_U	10,28	10,28	8,11	10,28	
Sous-groupe R1 A ouvrir et terminer dans 20 à 40 ans	REG	14	14_U	7,68	7,68	7,68	4,00	7,68 ha
Total (en ha)				45,15	45,15	39,00	41,47	45,15 ha

Groupe REG divisé en 2 sous-groupes :

R0 = UG à ouvrir et terminer sur la durée de l'aménagement : il s'agit des peuplements les plus urgents à régénérer pour des motifs sanitaires (9, 10, 13) ou parce qu'ils sont déjà ouverts (15, 16).

R1 = UG à ouvrir sur la durée de l'aménagement, à terminer au début de l'aménagement suivant, à renouveler au maximum sur 40 ans. Dans cette parcelle, on commencera dès maintenant la récolte des tiges au diamètre minimum d'exploitabilité de 40cm.

Cas de groupes autres que régénération

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
AMELIORATION	AMEL	1	1_A	7,39	7,39	7 ans Douglas	116,62 ha
		1	1_B	1,64	1,64		
		2	2_A	7,17	7,17		
		2	2_B	3,59	3,59		
		3	3_A	3,80	3,58		
		3	3_B	4,15	3,99		
		4	4_A	8,06	7,74		
		4	4_B	3,16	3,16		
		5	5_A	2,88	2,88		
		5	5_B	2,41	2,41		
		5	5_C	1,43	1,43		
		6	6_A	4,40	4,40	9 ans Pin sylvestre et Sapin pectiné	
		6	6_B	3,65	3,65		
		7	7_U	10,30	10,30		
		8	8_A	4,21	4,21		
		8	8_B	7,03	7,03		
		9	9_A	6,34	6,34		
		10	10_B	3,54	3,54		
		10	10_C	1,10	1,10		
		11	11_A	7,68	7,68		
11	11_B	1,33	1,33				
12	12_U	7,90	7,90				
15	15_A	2,81	2,81				
17	17_A	6,57	6,57				
18	18_U	4,08	4,08				
	<i>Total</i>			116,62 ha	115,92 ha		
ILOTS DE SENESCENCE	ILS	17	17_B	1,89	-		1,89 ha
Total général au niveau de la forêt				163,66	161,07		163,66 ha

- Groupe AMELIORATION

Les Sapins de la parcelle 12 ne tiendront plus très longtemps d'où une coupe d'extraction des SP les plus affaiblis dans pas longtemps, puis des coupes A2-A3 normales dans les Pins. Ces coupes prendront les Sapins qui resteront.

- Groupe ILOTS DE SENESCENCE (ILS)

Au titre de la biodiversité, aucune intervention culturale ne sera menée dans les peuplements de cette UG qui évolueront librement jusqu'à leur terme physique. Il a été difficile de trouver un peuplement qui réponde aux critères d'essence autochtone et d'âge avancé pour être intéressant pour la biodiversité. Le choix s'est finalement porté sur cet îlot composé d'un mélange de vieux Sapins et vieux Hêtres, bien que la surface soit relativement faible. Dans cette UG, le hêtre est présent en mélange à l'étage dominant mais aussi en sous étage. La surface de ce groupe représente 1,1 % de la surface totale de la forêt.

Aucun îlot de vieillissement n'a pu être constitué car aucun peuplement ne répond aux critères.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires et ponctuelles

Néant

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Suite aux récents échanges, il convient de bien délimiter et marquer le nouveau périmètre. Ailleurs, les limites et lignes de parcelles sont connues et matérialisées. Il conviendra de les entretenir et notamment de débroussailler manuellement la végétation et de **refaire assez rapidement** les peintures. On peut toutefois estimer que l'ensemble du périmètre, à l'exception de la route départementale, soit 7,1 km, sera parcouru au moins une fois pendant les 20 ans qui viennent. On opérera de même pour le parcellaire sur 4,1 km.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Délimitation, recherche de limites. Creusement de fossé. Marquage à la peinture	Ouest de la forêt. parcelles 1,8,9,18. 1,34 km	2500€/km	3 350
FON 2	2	Fourniture et pose de plaques de parcelles (150)	forêt	8€/u	1 200
FON 3	2	Entretien global du périmètre (7,1 km) et du parcellaire (4,1 km)	forêt (11,2km)	800 €/km	8 960
Coût total FONCIER (€)					13510
Coût moyen annuel FONCIER					675

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Sans objet.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- DRA Montagnes d'Auvergne.
- Guide de sylviculture des sapinières du massif Central.
- Guide de sylviculture du Douglas.
- Guide de sylviculture et Itinéraires techniques de travaux sylvicoles des hêtraies de moyenne et haute montagne dans le Massif Central.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Cas des coupes programmables par année

Années	Unité de gestion		Groupe	Type de peuplement			Code coupe nationale	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR (m3)
	Pelle	UG		RECPREV						
2013	6	6_A	AME	F	P.S	M	A4	4,40	4,40	140
2013	6	6_B	AME	F	DOU	M	A2	3,65	3,65	150
2013	11	11_A	AME	F	P.S	P	A2	6,68	6,32	350
2013	11	11_B	AME	F	SHE	M	A4	2,33	0,97	100
2013	12	12_U	AME	F	PSE	P	A3	7,90	7,90	400
2014	16	16_U	REG	F	S.P	G	RE	10,28	7,91	1000
2015	9	9_A	AME	F	DOU	M	A2	6,34	6,34	400
2015	10	10_C	AME	F	DOU	M	A2	1,10	1,10	80
2015	13	13_U	REG	F	S.P	M	RE	7,75	7,75	500
2016	1	1_B	AME	F	DOU	P	E1	1,64	1,64	100
2016	2	2_B	AME	F	DMR	P	A2	3,59	2,59	150
2016	4	4_A	AME	F	DMR	P	A2	8,06	4,73	230
2016	5	5_B	AME	F	DOU	M	A2	2,41	2,41	180
2016	17	17_A	AME	F	DOU	M	A1	6,57	6,57	450
2017	1	1_A	AME	F	S.P	P	AX	7,39	7,39	700
2017	12	12_U	AME	F	PSE	P	AX	7,90	7,90	400
2017	15	15_B	REG	F	S.P	G	RE	8,28	7,73	600
2018	5	5_A	AME	F	P.S	M	A4	2,88	2,88	140
2018	10	10_B	AME	F	PSE	P	A3	3,54	3,54	100
2018	10	10_A	REG	F	S.P	M	RE	4,73	4,73	350
2019	15	15_A	AME	F	S.P	M	A3	2,81	2,81	170
2019	9	9_B	REG	F	S.P	G	RE	6,43	3,00	350
2020	6	6_B	AME	F	DOU	M	A2	3,65	3,65	150
2020	7	7_U	AME	F	DMR	M	A2	10,3	10,3	600
2020	8	8_B	AME	F	DOU	P	E1	7,03	7,03	400
2020	18	18_U	AME	F	DOU	P	E1	4,08	2,65	140
2020	16	16_U	REG	F	S.P	G	RS	10,28	7,91	1200
2021	2	2_A	AME	F	P.S	M	A4	7,17	7,17	320
2021	4	4_B	AME	F	PSH	P	A3	3,16	3,16	240
2021	13	13_U	REG	F	S.P	M	RS	7,75	7,75	500
2022	1	1_A	AME	F	S.P	P	E1	7,39	7,39	350
2022	3	3_A	AME	F	S.P	P	E1	2,62	2,46	150
2022	6	6_A	AME	F	P.S	M	A3	4,40	4,40	140
2022	9	9_A	AME	F	DOU	M	A2	6,34	6,34	400
2022	10	10_C	AME	F	DOU	M	A2	1,1	1,1	80
2022	11	11_A	AME	F	P.S	P	A2	6,68	6,68	300
2022	11	11_B	AME	F	SHE	M	A4	2,33	2,33	80
2023	1	1_B	AME	F	DOU	P	E2	1,64	1,64	100
2023	2	2_B	AME	F	DMR	P	A2	3,59	2,59	150
2023	4	4_A	AME	F	DMR	P	A2	8,06	4,73	230
2023	5	5_B	AME	F	DOU	M	A2	2,41	2,41	180
2023	17	17_A	AME	F	DOU	M	A1	6,57	6,57	450
2023	15	15_B	REG	F	S.P	G	RS	8,28	7,73	600
2024	3	3_B	AME	F	P.S	M	AS	5,33	3,65	120
2024	8	8_A	AME	F	S.P	M	A3	4,21	4,21	300
2024	10	10_A	REG	F	S.P	M	RS	7,75	7,75	350
2025	9	9_B	REG	F	S.P	G	RS	6,43	3,00	350
2025	14	14_U	REG	F	SHE	M	RE	7,68	7,68	600
2026	12	12_U	AME	F	PSE	P	A2	7,90	7,90	350

2026	16	16_U	REG	F	S.P	G	RD	10,28	7,91	1200
2027	5	5_A	AME	F	P.S	M	A4	2,88	2,88	140
2027	7	7_U	AME	F	DMR	M	A2	10,3	10,3	600
2027	8	8_B	AME	F	DOU	P	A2	7,03	7,03	400
2027	10	10_B	AME	F	PSE	P	A3	3,54	3,54	100
2027	18	18_U	AME	F	DOU	P	E1	4,08	2,65	140
2027	13	13_U	REG	F	S.P	M	RD	7,75	7,75	500
2028	15	15_A	AME	F	S.P	M	A3	2,81	2,81	170
2029	9	9_A	AME	F	DOU	M	A2	6,34	6,34	400
2029	10	10_C	AME	F	DOU	M	A2	1,10	1,10	80
2029	15	15_B	REG	F	S.P	G	RD	8,28	7,73	600
2030	1	1_B	AME	F	DOU	P	E3	1,64	1,64	100
2030	2	2_A	AME	F	P.S	M	A2	7,17	7,17	320
2030	2	2_B	AME	F	DMR	P	A2	3,59	2,59	150
2030	4	4_A	AME	F	DMR	P	A2	8,06	4,73	230
2030	5	5_B	AME	F	DOU	M	A2	2,41	2,41	180
2030	17	17_A	AME	F	DOU	M	A1	6,57	6,57	450
2030	10	10_A	REG	F	S.P	M	RD	7,75	7,75	350
2031	11	11_A	AME	F	P.S	P	A2	6,68	6,68	300
2031	11	11_B	AME	F	SHE	M	A4	2,33	2,33	80
2031	9	9_B	REG	F	S.P	G	RD	6,43	3,00	350
2031	14	14_U	REG	F	SHE	M	RS	7,68	7,68	500
2032	1	1_A	AME	F	S.P	P	E2	7,39	7,39	340
2032	3	3_A	AME	F	S.P	P	E2	2,62	2,46	150
Total									23 700	

Soit un prélèvement de **7,4 m³/ha/an** ramené à la surface en sylviculture.

On veillera, en amélioration dans les peuplements mélangés (Douglas+Sapin pectiné et Pin sylvestre+ Sapin pectiné) à travailler au profit du Douglas ou du Pin sylvestre.

Dans les parcelles 11 et 12 en amélioration, on portera une attention particulière aux sapins envahis par le gui qu'on récoltera par mesure sanitaire immédiatement en 2013. Très rapidement, en 2017 on prévoira une coupe d'extraction des sapins pectinés les plus affaiblis puis des coupes A2-A3 normales dans les Pins qui prendront les Sapins qui resteraient.

Cas des coupes conditionnelles

Néant

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
REG (coeff 12,5)	39 m ² /an	792 m ²	495 m ³ /an	9900 m ³
AME (coeff 9,66)	71 m ² /an	1 428 m ²	690 m ³ /an	13 800 m ³
ILS	0	0	0	0
Totaux	110 m²/an	2 220 m²	1 185 m³/an	23 700 m³

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8 .

C - Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Schéma de desserte (y compris études)						
		Néant				
Routes forestières						
...		Fauchage accotements, élagage, route revêtue	Pelles 10 à 17	5X 2,38 km	Tous les 4 ans	4 000
Pistes forestières						
...		Empierrement piste	Pelles 2, 3/6,4/5	1 km		35 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
...						
Entretien courant du réseau						
DESn	En continu	Rechargement localisé reprofilage, saignées, fossés	Forêt	13 km	forêt	13 000
Coût total DESSERTÉ (€)						52 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						2 600

Vu les investissements importants réalisés sur 2 précédents aménagements, il n'y aura aucune création nouvelle de route, piste ou place de dépôt.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
	Dégagement de régénération	9_B,10_A,13_U 14_U,15_B,16_U.	41		600	24 600
	Dépressage (h>3m)	9_B,10_A,13_U 14_U,15_B,16_U.	41	fin d'aménagement	800	32 800
	Nettoyement après coupe		50		400	20 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						77 400
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						3 870

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Le maintien de la biodiversité courante sera favorisé sur l'ensemble de la forêt par la prise en compte systématique des mesures suivantes lors de chaque intervention sylvicole :

- Maintien des petites clairières et des lisières chaque fois que cela sera possible. Traitement des lisières par jardinage en variant la composition végétale, la densité et la profondeur.
- Accroissement du mélange d'essences pied à pied.
- Conservation d'essences pionnières lors des travaux de dégagement, ainsi que dans les petites trouées et/ou zones mal régénérées.

- Conservation de bois mort au sol et de quelques souches hautes.
- Maintien d'au moins 1 arbre mort ou sénescant par hectare d'un diamètre minimum de 35 cm (arbre foudroyé, chandelle ou volis, arbre mort sur pied, ...) afin de favoriser le développement de la flore fongique, des insectes xylophages, ainsi que de leurs prédateurs.
- Maintien d'au moins 2 arbres par hectare choisis parmi les arbres à cavités (loges de pics, blessures, fentes de grandes taille, ...) ou parmi les arbres très âgés ou très gros.

Le maintien de ces arbres à haute valeur biologique devra se faire en dehors des zones à forte sensibilité paysagère interne et à distance suffisante des voies de communication et des chemins empruntés par les promeneurs.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)	% de la forêt
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)		
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB		
	Total		
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	1,89	1,1 %
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI		
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme		
	Total	1,89	1,1 %

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Le périmètre du site Natura 2000, Gorges de l'Allier et affluents inclut 7,90 ha dans la partie basse de la forêt, mais il n'y a aucun habitat prioritaire et d'intérêt communautaire en forêt domaniale.

La forêt est incluse dans la ZPS du Haut Val d'Allier. En cas de signalisation de la présence d'espèces nicheuses en forêt, on respectera, pour les interventions sylvicoles, les prescriptions du DocOb et notamment les périodes de nidification des espèces signalées.

Le choix général sur la forêt d'augmenter progressivement la part des feuillus en s'appuyant sur le riche mélange existant déjà permet de répondre à une attente forte de NATURA2000 sur cette zone, y compris le choix fort d'extraire à un diamètre faible les peuplements introduits de Sapin dans les parcelles 1 et 3, dont la place se justifie mal autant d'un point de vue écologique que sylvicole.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Néant

D – Documents techniques de référence

- Cahiers d'habitats du Muséum d'Histoires Naturelles.
- Classeur Gestion forestière et Biodiversité Biologique de J.C. Rameau, C. Gauberville et N. Drapier.
- DocOb de la ZPS du Haut-Val d'Allier.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
	1	Entretien des sentiers de découverte et de randonnée	forêt	3	réalisé par la communauté de communes	0
	2	Entretien des arboretum : sentiers d'accès, signalétique	Pelles 3 et 4	3		30 000
		Entretien ou remplacement des panneaux et tables-bancs*	forêt et aire d'accueil		Financement externe	
PAYSAGE						
		Mesures sylvicoles (voir ci-dessous)				
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						30 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						1 500

* L'ensemble du site va faire l'objet d'une concertation, avec les acteurs concernés, pour envisager les dispositions à prendre pour un meilleur accueil du public et trouver des financements.

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

La gestion forestière courante, notamment pour les coupes de régénération, s'attachera à intégrer la prise en compte du paysage au niveau des lisières. La régénération par trouées, sera étalée dans le temps pour donner un aspect hétérogène au peuplement et une continuité de l'aspect paysager.

- Documents techniques de référence

En l'absence de guide paysager de référence, on tiendra compte des points forts du paysage soulignés dans l'inventaire des paysages de Haute-Loire et des préconisations.

B - Ressource en eau potable

Sans objet

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- Etat des lieux

Le droit de chasse sur la forêt domaniale a été adjugé le 24 mars 2010, pour une durée de 6 ans, à un particulier, monsieur Jean-Pierre Faure.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse à tir	4 chevreuils	Ces dernières années, tir d'été autorisé à l'affût ou à l'approche de plusieurs brocards.	800
Chasse à tir	1 biche	2 animaux étaient attribués.	

Les prélèvements en chevreuils réalisés lors de la dernière campagne sont conformes aux prévisions. Ils sont relativement constants ces dernières années.

Le cerf, de passage, ne cause aucun dégât pour l'instant. Une vigilance particulière doit s'exercer concernant cette espèce qui pourrait remettre en cause le renouvellement naturel de la forêt en cas de surabondance par rapport à un milieu forestier fragile dans un contexte d'évolution climatique.

La demande de plan de tir des 2 espèces est reconduite pour l'année 2013-2014.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Aucune action significative n'est envisagée pendant la durée de l'aménagement.

D - Pastoralisme

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Ruines de l'ermitage	Restes de bâtiment	Parcelle 10	Information des entreprises forestières.
Source ferrugineuse	Petit captage;dallage en pierre	Parcelle 11	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Aucune action spécifique n'est à prévoir. Toutefois lors des opérations sylvicoles, on veillera à signaler aux entreprises l'existence et la localisation de ces vestiges.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt n'est pas concernée par les risques naturels.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Un arrêté préfectoral fixe les périodes d'interdiction et la réglementation pour l'allumage des feux à proximité des forêts.

- **Etat des lieux**

La forêt elle-même, est peu sujette aux incendies (aucun relevé dans les archives). Cependant en période estivale, la sécheresse et la fréquentation par les promeneurs augmentent le risque potentiel. Il n'y a aucun élément structurant dédié à la défense de la forêt contre les incendies, mais le réseau de routes et pistes forestières permet un accès facile et rapide en cas de besoin d'intervention.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Aucun plan d'action spécifique n'est préconisé. Toutefois l'entretien régulier des routes et pistes forestières est le gage d'une meilleure rapidité d'intervention en cas d'incendie.

- **Documents techniques de référence**

Aucun

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sur la forêt, il n'y a pas pour l'instant de dégâts constatés dus au chevreuil ou au cerf et pas de déséquilibre sylvo-cynégétique. Néanmoins, compte-tenu de la situation dans les départements voisins (Cantal) ou dans la région de , il convient de rester particulièrement vigilant sur nos demandes de plan de chasse, afin d'anticiper tout déséquilibre préjudiciable au renouvellement naturel prévu en essences très variées sur la forêt : Pin sylvestre, Douglass, Hêtre, Chêne, ponctuellement sapin.

C – Crises sanitaires

Dans un passé récent, la forêt n'a eu à subir aucune crise sanitaire notable. Par contre, on assiste à une invasion notable de la sapinière par le qui notamment dans les parcelles 10p, 11, 12, 13p. Ce point a été décrit dans les paragraphes précédents compte-tenu de sa forte influence quant aux choix de gestion. L'évolution de la situation devra être analysée en concertation avec le DSF, si nécessaire avec mise en place d'un protocole de suivi. Le DSF observe depuis plusieurs années déjà le phénomène de déperissement du Sapin sur Pourcheresse avec attention.

D - Tassement des sols

Les sols présents sont peu sensibles au tassement.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt a obtenu la certification PEFC sous le numéro 10-21-10/1, valable jusqu'au 31/12/2012.

B – Autres actions

Néant.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)		
Espèces nicheuses forestières	forêt	Opérations sylvicoles et exploitations forestières		Respect des préconisations du DocOb de la ZPS si nidification signalée : notamment respect des périodes de nidification.	neutre
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

La présence de Hêtre constitue un enjeu fort pour la biodiversité de la zone. aussi dans la gestion forestière, on s'efforcera de le maintenir en mélange et d'augmenter sa part en tant qu'essence principale. Il est ainsi préconisé en essence objectif dans les UG 4_B et 5_C dans le but précis de conserver cette ressource.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Néant

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	39,00 ha	5 ans
		Surface en régénération à terminer (St)	41,47 ha	5 ans
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	2 220 m ² (110 m ² /an)	5 ans
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³).	23 700 m ³ (1 185 m ³ /an)	5 ans

Cet aménagement a été étudié avec la collaboration active de :

- Mr Patrick Darbousset, chef de triage,
- Mr Michel Moulin, responsable d'Unité Territoriale,
- Toute l'équipe technique de l'Unité territoriale Margeride-Livradois.

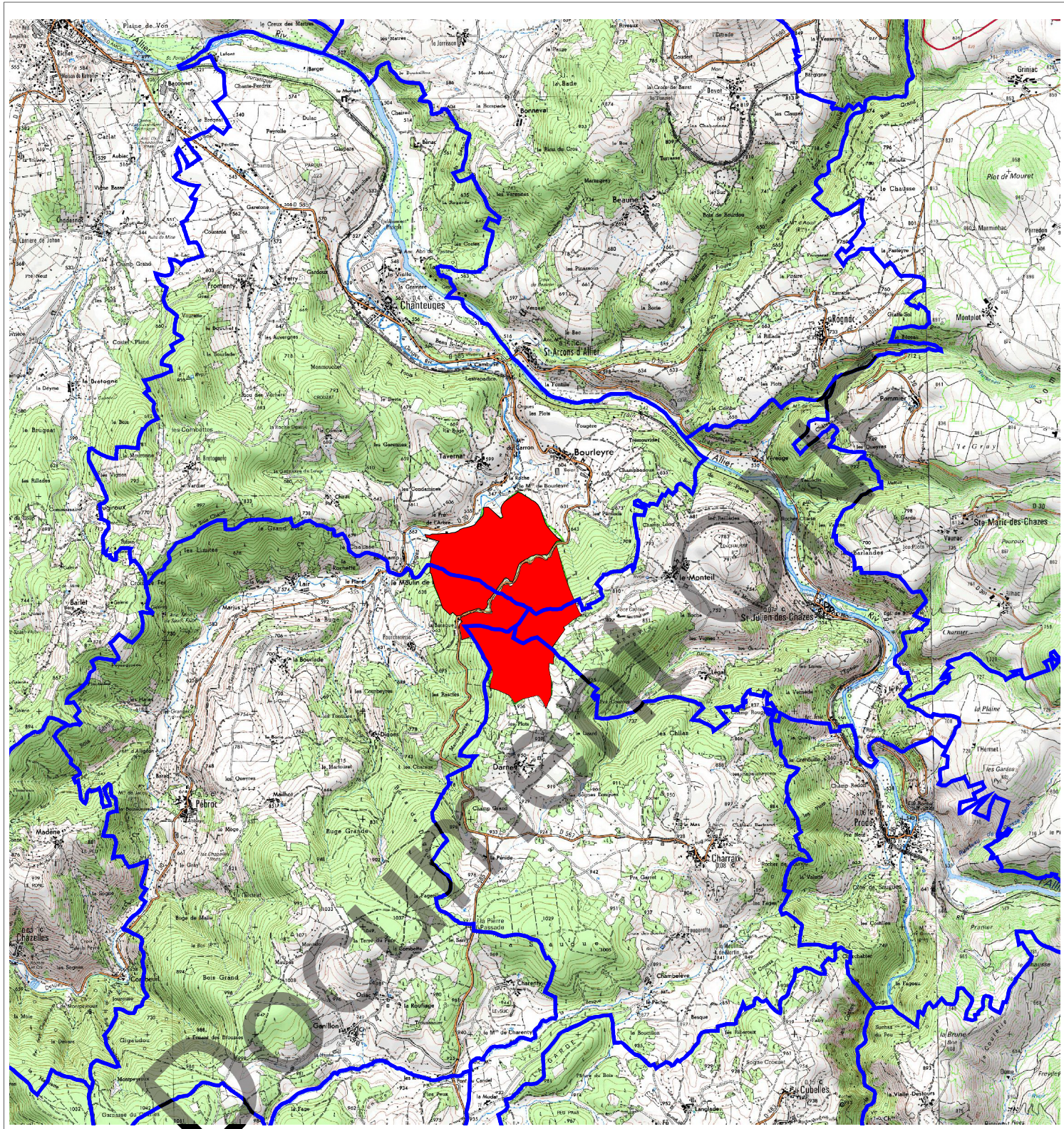
Signatures et mention des consultations réglementaires

Document *date* *nom, fonction* *signature*

Rédigé le : 29/05/2013 par : Claude PEYRACHE,
Chef de projet
Aménagement

Vérifié le : par : par Aude TESSIER
Service Forêt

Proposé le : 16/12/2013 par : par Pascal JARRET
Directeur Forêt

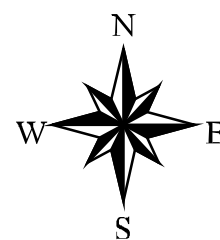


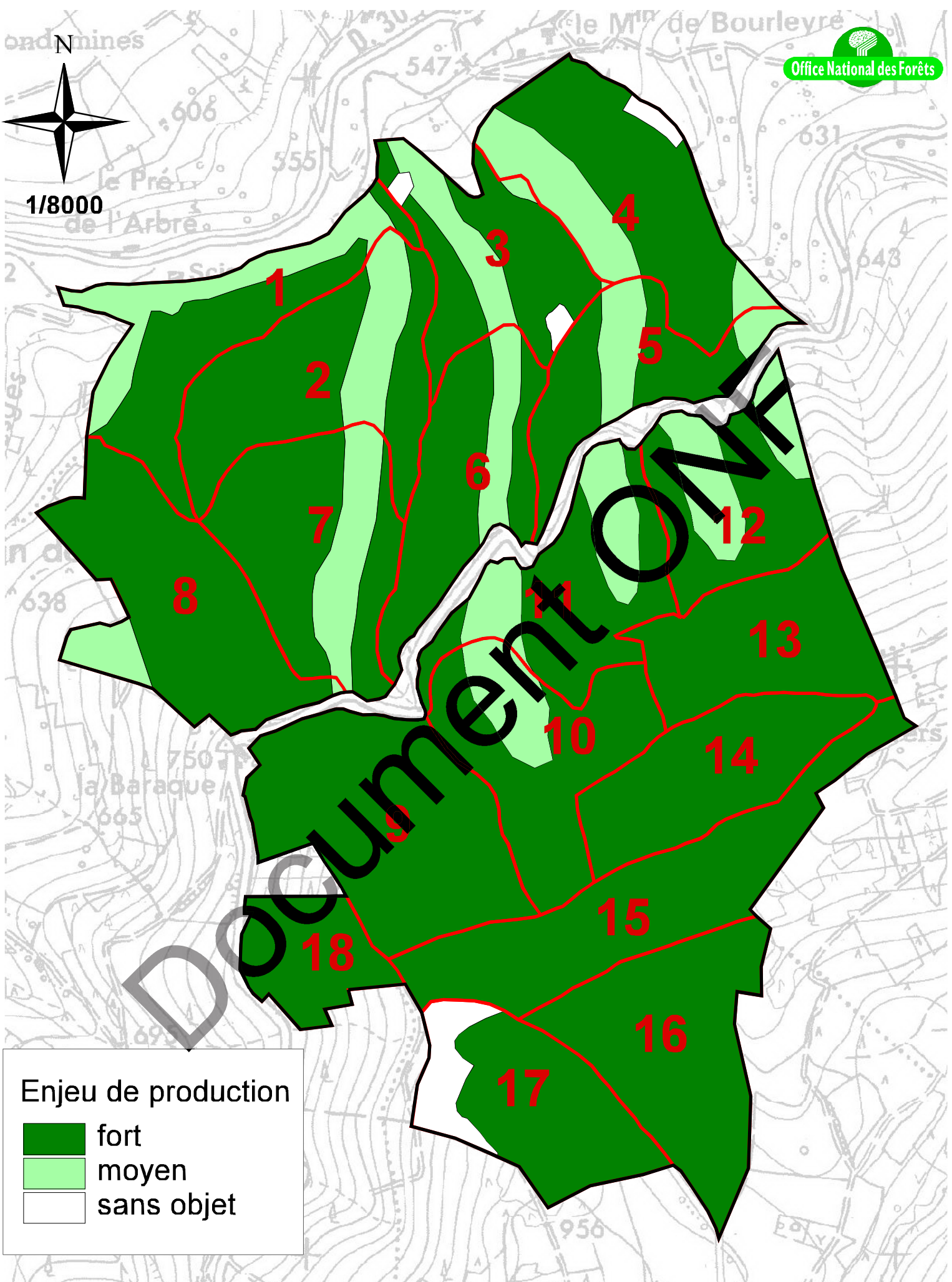
ECHELLE : 1/50 000




Extrait Scan 25 IGN

Forêt Domaniale de Pourcheresse

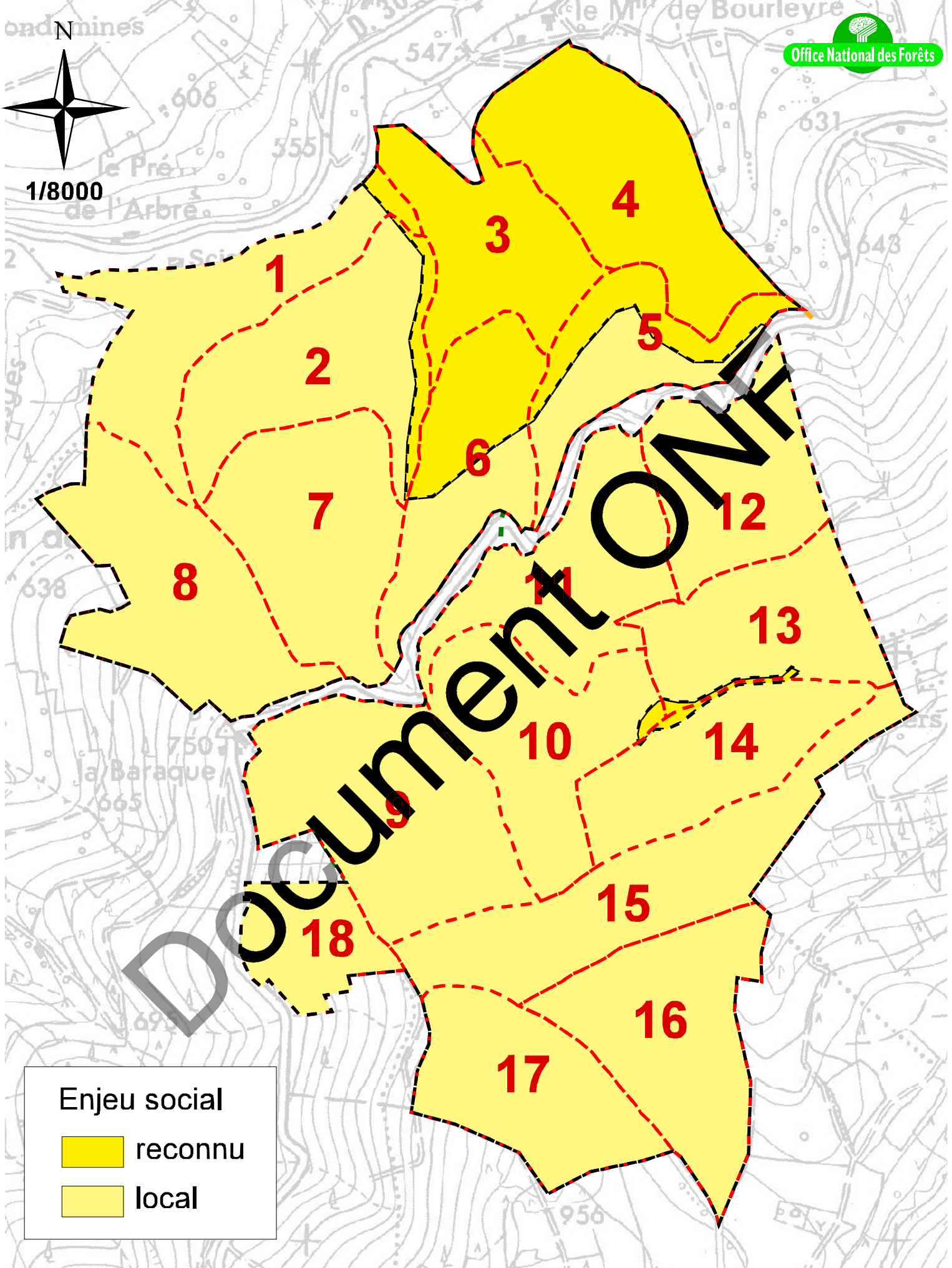
Plan de situation





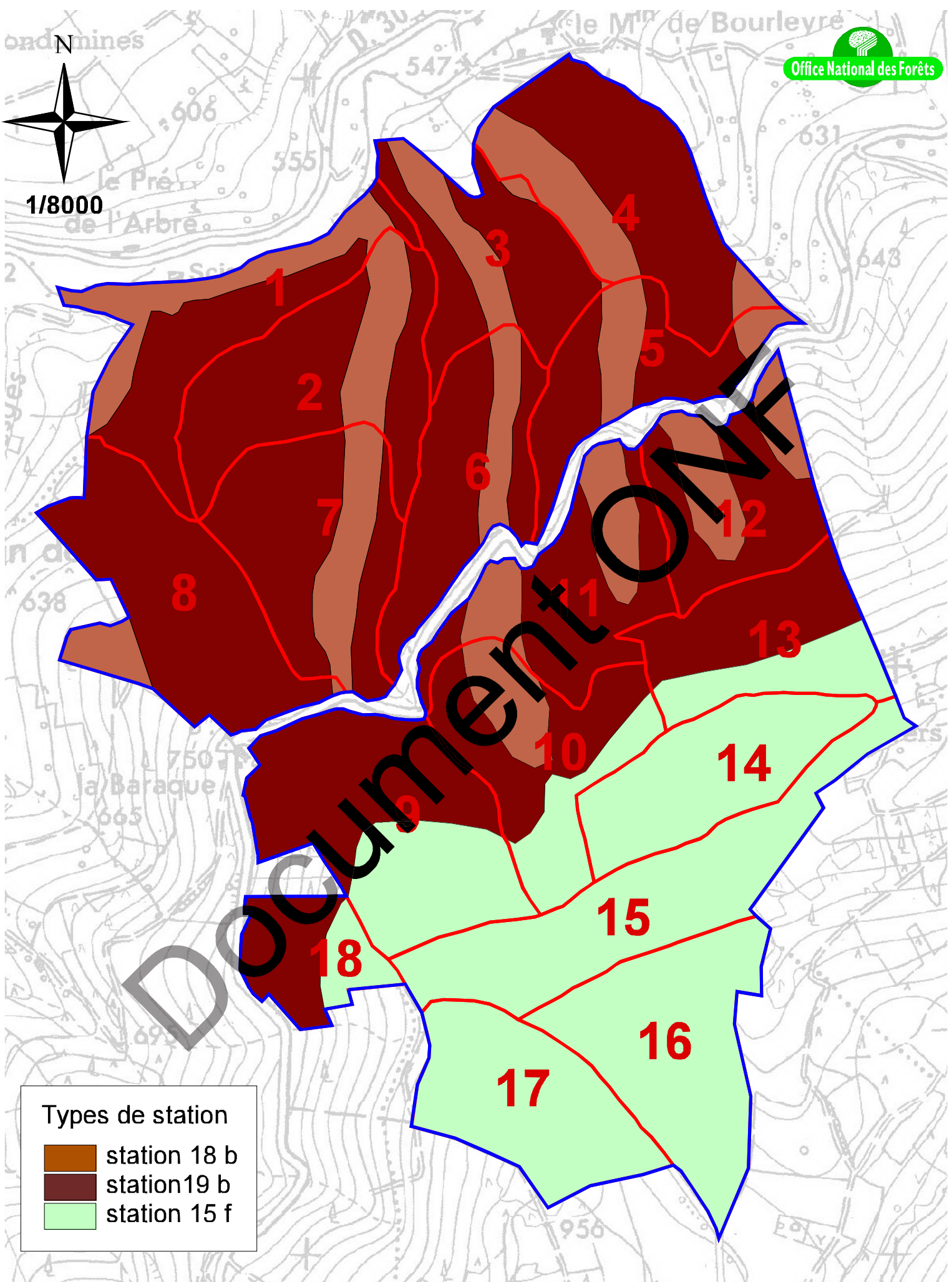
Enjeu de production	
	fort
	moyen
	sans objet



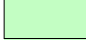
**Forêt Domaniale de Pourcheresse
Carte des enjeux de production**



Enjeu social	
	reconnu
	local

Forêt Domaniale de Pourcheresse
Carte des enjeux sociaux

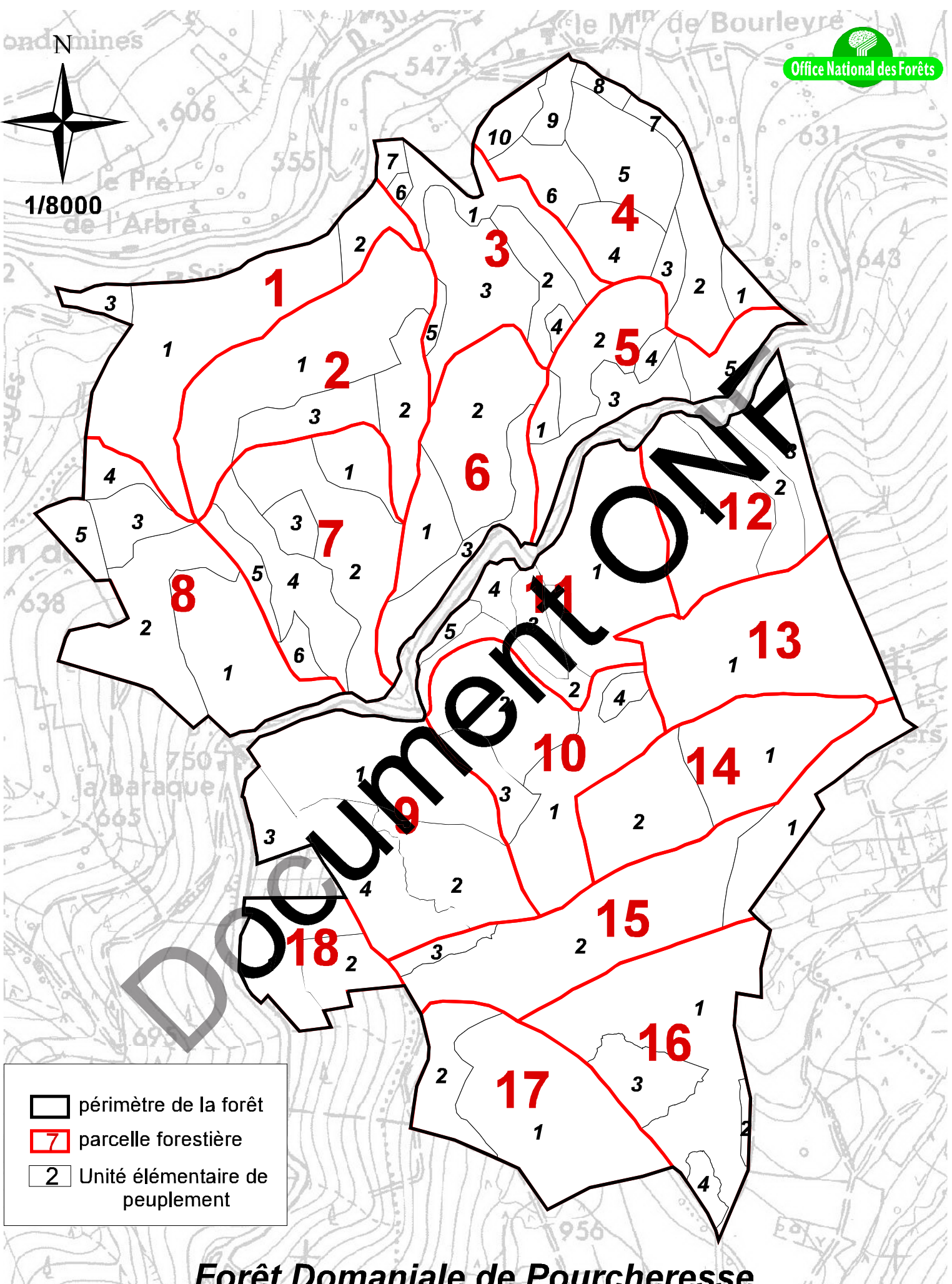


Types de station	
	station 18 b
	station 19 b
	station 15 f

Forêt Domaniale de Pourcheresse
Carte des stations



1/8000



- périmètre de la forêt
- ▭ 7 parcelle forestière
- ▭ 2 Unité élémentaire de peuplement

Forêt Domaniale de Pourcheresse
Carte des unités élémentaires de
peuplements